

**Atteindre les objectifs de densité résidentielle dans les nouvelles opérations en extension urbaine**
**Rappel du SCoT**

Les urbanisations nouvelles dédiées aux espaces résidentiels et mixtes poursuivent l'objectif d'optimisation de l'espace utilisé. Pour le développement résidentiel, les collectivités s'appuient sur des objectifs de densité brute fixés dans le tableau « *Les objectifs de densité moyenne à l'échelle de la commune, en extension* » figurant en *Partie 2.3.5*. Ces densités s'appliquent en moyenne à l'échelle de la commune afin d'adapter les différents secteurs de projet aux contraintes topographiques, morphologiques ou techniques. Ces densités constituent le plancher de ce que devront permettre les collectivités locales dans leurs règlements d'urbanisme.

**Le SCoT prescrit la réalisation d'au moins 63% des objectifs de logement au sein des limites de l'enveloppe urbaine**, soit en densification ou renouvellement des espaces urbanisés. Cet objectif est ventilé selon les strates de l'armature urbaine.

Objectifs DOO - Part des logements à construire entre 2016 et 2030 dans					
Niveaux de polarités-	En enveloppe urbaine	% en env. urb.	En extension	% en extension	Total
<b>POLE STRUCTURANT ET POLE RESEAU</b>	<b>5 240</b>	<b>76%</b>	<b>1630</b>	<b>24%</b>	<b>6 867</b>
<b>Pôle structurant d'équilibre régional Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St-Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)</b>	<b>2 800</b>	<b>70%</b>	<b>1200</b>	<b>30%</b>	<b>3 996</b>
Pôles réseau					
Miribel/St-Maurice-de-Beynost/Beynost/Neyron	2 440	85%	430	15%	2 871
<b>Pôles secondaires</b>	<b>2 420</b>	<b>72%</b>	<b>950</b>	<b>28%</b>	<b>3 362</b>
Montluel/Dagneux/La Boisse	1 430	80%	360	20%	1 790
Meximieux	510	65%	270	35%	780
Lagnieu	480	60%	320	40%	792
<b>Bourgs centres</b>	<b>520</b>	<b>35%</b>	<b>930</b>	<b>64%</b>	<b>1 452</b>
Pont-d'Ain	180	29%	430	70%	610
Saint-Rambert-en-Bugey	110	40%	160	59%	272
Serrières-de-Briord, Montagnieu, Briord	230	40%	340	60%	570
<b>Bourgs relais</b>	<b>370</b>	<b>45%</b>	<b>460</b>	<b>56%</b>	<b>828</b>
Jujurieux	220	40%	330	60%	547
Tenay	100	65%	50	33%	153
Lhuis	50	40%	80	63%	128
<b>Autres communes par intercommunalité</b>	<b>1 760</b>	<b>46%</b>	<b>2030</b>	<b>53%</b>	<b>3 801</b>
CC de la Plaine de l'Ain*	810	46%	960	54%	1 765
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	330	40%	490	59%	824
CC de la Côtière à Montluel	500	50%	500	50%	1 007
CC de Miribel et du Plateau	120	59%	80	39%	205
<b>SCOT BUCOPA</b>	<b>10 310</b>	<b>63%</b>	<b>6 000</b>	<b>37%</b>	<b>16 310</b>

## Méthodologie de l'indicateur

INDICATEUR	TYPE	PERIMETRE D'APPLICATION	POINT DE DEPART	DONNEES MOBILISEES	VARIABLES
Réaliser au moins 63% des objectifs de logement dans l'enveloppe urbaine	A	localisation des logements produits par rapport au tracé de l'enveloppe urbaine	/	MAJIC III	% d'écart avec l'objectif

L'indicateur repose sur une mesure chiffrée, il est du type A (quantitatif). Son champ d'application correspond à la part des logements réalisés au sein des limites de l'enveloppe urbaine. Il nécessite donc de géolocaliser les opérations résidentielles, ce qui implique l'utilisation des données des fichiers fonciers MAJIC III ainsi que la couche SIG de l'enveloppe urbaine. Il sera exprimé sous forme de points d'écarts entre la part des opérations localisées au sein de l'enveloppe urbaine et la part cible du SCoT.

Le reste de la méthodologie identique à celle de la fiche « conso d'espace »

*Nota relatif à la fusion des 3 EPCI : CC de la Plaine de l'Ain, CC Vallée Albarine et CC Rhône- Chartreuse de Portes. Dans les tableaux de résultats, les objectifs du DOO et les résultats sont rapportés au seul EPCI qui résulte de la fusion soit le CC de la Plaine de l'Ain.*

## Résultats de l'indicateur

Durant la période 2017-2022, dans les enveloppes urbaines :

- A l'échelle du SCoT, 82 % des nouveaux logements ont été produits dans les enveloppes urbaines pour un objectif de 63 %.
- Un peu plus du tiers (36 %) de la production des logements objectivées sur la durée du SCoT a été réalisée
- Les objectifs de production de logements des plus petites polarités de l'armature ont été très largement dépassés (127 %) dans la CC de la Plaine de l'Ain. Ils s'expliquent par une forte attractivités de ces communes situées au cœur du territoire du BUCOPA. Ces 38 communes ont la plus grande part de consommation d'espace agricoles dans les extensions (114 ha), du fait de leur nombre mais ce ne sont pas elles qui sont les plus consommatrices de surface agricole puisqu'elles en consomment environ 2 ha en moyenne contre 7,7 ha de moyenne dans les bourgs centres.

Niveaux de polarités-	Production TOTALE de logements					
	Période du Bilan (2017 - 2022)				Période du SCOT (2016-2030)	
	En Enveloppe Urbaine	En extension	Total	soit par an	obj. DOO	moy/an (14 ans)
<b>POLE STRUCTURANT ET POLE RESEAU</b>	<b>1113</b>	<b>222</b>	<b>1335</b>	<b>222,5</b>	<b>6867</b>	<b>491</b>
<b>Pôle structurant d'équilibre régional</b> Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St-Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	<b>552</b>	<b>198</b>	<b>750</b>	<b>125</b>	<b>3996</b>	<b>285</b>
<b>Pôles réseau</b> Miribel/St-Maurice-de-Beynost/Beynost/Neyron	<b>561</b>	<b>24</b>	<b>585</b>	<b>98</b>	<b>2871</b>	<b>205</b>
<b>Pôles secondaires</b>	<b>470</b>	<b>109</b>	<b>579</b>	<b>97</b>	<b>3362</b>	<b>240</b>
Montluel/Dagneux/La Boisse	249	10	259	43	1790	128
Meximieux	73	92	165	28	780	56
Lagnieu	148	7	155	26	792	57
<b>Bourgs centres</b>	<b>130</b>	<b>38</b>	<b>168</b>	<b>28</b>	<b>1452</b>	<b>104</b>
Pont-d'Ain	34	15	49	8	610	44
Saint-Rambert-en-Bugey	14	0	14	2	272	19
Serrières-de-Briord, Montagnieu, Briord	82	23	105	17,5	570	41
<b>Bourgs relais</b>	<b>38</b>	<b>9</b>	<b>47</b>	<b>8</b>	<b>828</b>	<b>59</b>
Jujurieux	32	4	36	6	547	39
Tenay	2	2	4	1	153	11
Lhuis	4	3	7	1	128	9
<b>Autres communes par intercommunalité</b>	<b>1170</b>	<b>485</b>	<b>1655</b>	<b>276</b>	<b>3801</b>	<b>272</b>
CC de la Plaine de l'Ain*	796	385	1181	197	1765	126
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	156	59	215	36	824	59
CC de la Côtière à Montluel	171	10	181	30	1007	72
CC de Miribel et du Plateau	47	31	78	13	205	15
<b>SCOT BUCOPA</b>	<b>2 921</b>	<b>863</b>	<b>3 784</b>	<b>631</b>	<b>16 310</b>	<b>1165</b>

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS A L'INTERIEUR DES ENVELOPPES URBAINES						
Niveaux de polarités	Dans les enveloppes urbaines					Lgts TOTAUX produits (nbre) 2017-2022 (env urb+ext)
	Objectif DOO - % Lgts à produire en env urbaine	% Lgts produits en env urb/total lgts 2017-2022	Objectif DOO 20 ans - Prod lgts (nbre)	Lgts produits (nbre) 2017-2022	% d'atteinte des objectifs de prod lgts	
<b>POLE STRUCTURANT ET POLE RESEAU</b>	<b>76%</b>	<b>83%</b>	<b>5 240</b>	<b>1113</b>	<b>25%</b>	<b>1335</b>
Pôle structurant d'équilibre régional Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St-Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	70%	74%	2800	552	27%	750
Pôles réseau Miribel/St-Maurice-de-	85%	96%	2440	561	24%	585
<b>Pôles secondaires</b>	<b>72%</b>	<b>81%</b>	<b>2 420</b>	<b>470</b>	<b>24%</b>	<b>579</b>
Montluel/Dagneux/La Boisse	80%	96%	1430	249	18%	259
Meximieux	65%	44%	510	73	32%	165
Lagnieu	60%	95%	480	148	32%	155
<b>Bourgs centres</b>	<b>36%</b>	<b>77%</b>	<b>520</b>	<b>130</b>	<b>32%</b>	<b>168</b>
Pont-d'Ain	30%	69%	180	34	27%	49
Saint-Rambert-en-Bugey	41%	100%	110	14	13%	14
Serrières-de-Briord, Montagnieu, Briord	40%	78%	230	82	46%	105
<b>Bourgs relais</b>	<b>45%</b>	<b>81%</b>	<b>370</b>	<b>38</b>	<b>13%</b>	<b>47</b>
Jujurieux	40%	89%	220	32	16%	36
Tenay	67%	50%	100	2	4%	4
Lhuis	20%	57%	50	4	14%	7
<b>Autres communes par intercommunalité</b>	<b>46%</b>	<b>71%</b>	<b>1 760</b>	<b>1170</b>	<b>94%</b>	<b>1655</b>
CC de la Plaine de l'Ain (inclus ex CC Vallée Albarine + CC Rhône- Chartreuse de Portes)	46%	67%	810	796	146%	1181
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	40%	73%	330	156	65%	215
CC de la Côtière à Montluel	50%	94%	500	171	36%	181
CC de Miribel et du Plateau	60%	60%	120	47	65%	78
<b>SCOT BUCOPA</b>	<b>63%</b>	<b>77%</b>	<b>10 310</b>	<b>2 921</b>	<b>37%</b>	<b>3 784</b>

### Résultats d'analyse de la production de logements à l'intérieur des enveloppes urbaines

Durant la période 2017-2022, à l'échelle du SCoT, **77% de la production des nouveaux logements s'est concentrée dans les enveloppes urbaines, contre 63% objectivée par le DOO**. La production de logement en densification approche les 100% dans certaines communes de l'armature territoriale telles que Saint-Rambert-en-Bugey, Lagnieu et Montluel/Dagneux/La Boisse. Lhuis, Tenay présentent peu de nouveaux logements sur la période du bilan du SCoT, les valeurs indiquées ne sont pas significatives. L'objectif de production de logements (+10 310) sur 14 ans correspond à un rythme annuel moyen de **+736 lgts/an**. **Durant la période du bilan le rythme annuel moyen de construction a été très inférieur avec 487 lgts/an**, si l'effet COVID joue ce n'est peut-être pas le seul élément d'explication.

## Rappel du SCoT

### Atteindre les objectifs de densité résidentielle dans les nouvelles opérations.

Le SCOT prescrit des densités résidentielles moyennes brutes cibles à atteindre **dans le cadre de la réalisation des nouvelles opérations d'habitat en extension**. Ces objectifs sont déclinés selon les différentes strates de l'armature urbaine :

- 25 logements/ha pour les communes des pôles structurants et pôles réseaux
- Entre 18 et 21 logements/ha pour les pôles secondaires
- Entre 12 et 25 logements/ha pour les bourgs centres
- Entre 12 et 16 logements/ha pour les bourgs relais
- Entre 10 et 18 logements/ha pour les communes non-pôles

### Les objectifs de densité moyenne minimum à l'échelle de la commune, en extension

Niveaux de polarités	dont en extension (surface comprenant les équipements associés et les VRD)			
	%	nombre de logements (arrondis)	densité en lgt/ha	nombre d'hectares nécessaires
<b>PÔLE STRUCTURANT ET PÔLE RESEAU</b>	24%	1 630	25	65
<u>Pôle structurant/d'équilibre régional</u> Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	30%	1 200	25	48
<u>Pôle Réseau</u> Miribel / Saint-Maurice-de-Beynost /Beynost / Neyron	15%	430	25	17
<b>PÔLES SECONDAIRES</b>	28%	950	19	50
Montluel / Dagneux / La Boisse	20%	360	21	17
Meximieux	35%	270	18	15
Lagnieu	40%	320	18	18
<b>BOURG CENTRE</b>	65%	930	17	54
Pont-d'Ain	71%	430	25	17
Saint-Rambert-en-B.	60%	160	12	14
Serrières-de-B. / Montagnieu / Briord	60%	340	15	23
<b>BOURG RELAIS</b>	55%	460	15	30
Jujurieux	60%	330	17	19
Tenay	35%	50	12	4
Lhuis	60%	80	12	6
<b>AUTRES COMMUNES, PAR INTERCOMMUNALITÉ</b>	54%	2 030	16	127
CC Plaine de l'Ain *	55%	870	16	54
CC Rives de l'Ain Pays de Cerdon	60%	490	16	31
CC de la Côtière à Montluel	50%	500	18	28
CC Vallée de l'Albarine	45%	60	10	6
CC Miribel et Plateau	40%	80	18	5
CC Rhône - Chartreuse de Portes	65%	30	10	3
<b>TOTAL SCoT DU BUCOPA</b>	<b>37%</b>	<b>6 000</b>	<b>18</b>	<b>326</b>

\* à l'exception de certaines communes.

Méthodologie de l'indicateur

INDICATEUR	TYPE	PERIMETRE D'APPLICATION	POINT DE DEPART	DONNEES MOBILISEES	VARIABLES
Atteindre les objectifs de densité résidentielle dans les nouvelles opérations	A	densités moyennes opérations résidentielles en extension	/	MAJIC III	écart à l'objectif de densité

L'indicateur reposant sur une mesure chiffrée, il relève du type A. Son champ d'application correspond à la moyenne des densités des nouvelles opérations réalisées en extension sur la commune. Il nécessite donc de distinguer les opérations réalisées en extension, définies par le SCoT comme celles réalisées en dehors des limites de l'enveloppe urbaine qui a été tracée dans le cadre de son élaboration.

La mise en œuvre de l'indicateur peut s'effectuer en mobilisant les fichiers SITADEL (à condition d'avoir une version de la base permettant de géolocaliser les opérations) ou les fichiers fonciers MAJIC III. Elle sera exprimée sous forme de différence entre la densité moyenne observée sur la commune et la densité cible prescrite par le SCoT.

## Résultats d'analyse de la production de logements en extension des enveloppes urbaines

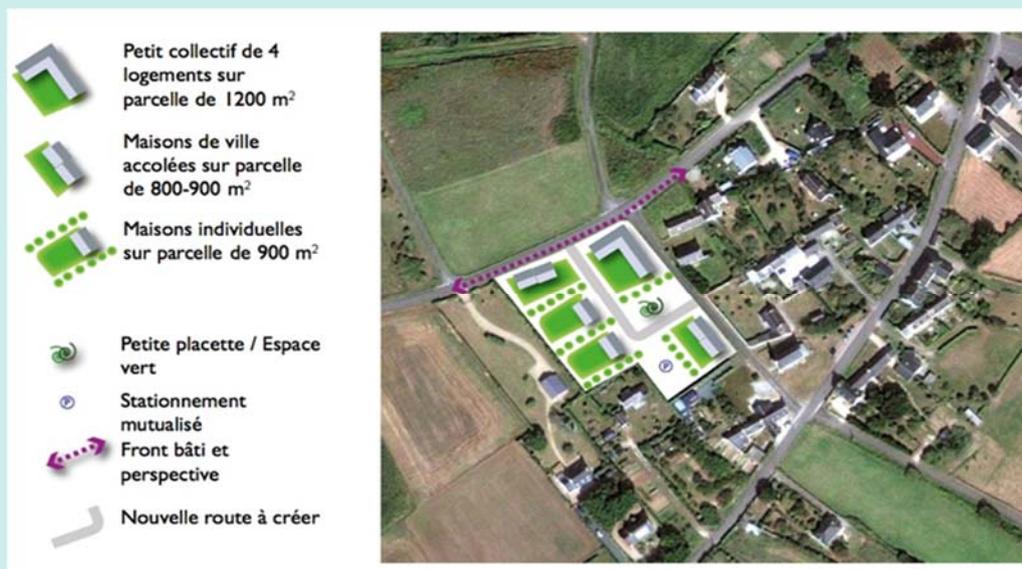
Niveaux de polarités	Dans les extensions résidentielles mixtes									Total nrx logts produits 2017-2022
	Objectif DOO - % logts à réaliser	Part logts réalisés (%) 2017-2022	Objectif DOO - Nbre logements	Nbre logts produits 2017-2022	Objectif DOO - Densité logts/ha	Densités moyennes lgt/ha en résidentiel mixte (2017-2022)	Objectif DOO - Nbre ha nécessaires	Sfces d'extension consommées en Résidentiel mixte (ha)	Taux de réalisation : sfces extension RM/ sfces nécessaires	
<b>POLE STRUCTURANT ET POLE RESEAU</b>	<b>24%</b>	<b>17%</b>	<b>1630</b>	<b>222</b>	<b>25</b>	<b>11,14</b>	<b>65</b>	<b>19,92</b>	<b>31%</b>	<b>1335</b>
Pôle structurant d'équilibre régional Ambérieu-en-Bugey (comprenant Château Gaillard, St-Denis, Ambutrix, Bettant, Douvres, Ambronay)	30%	26%	1200	198	25	11,17	48	17,72	37%	750
Pôles réseau Miribel/St-Maurice-de-Beynost/Beynost/Neyron	15%	4%	430	24	25	10,92	17	2,20	13%	585
<b>Pôles secondaires</b>	<b>28%</b>	<b>19%</b>	<b>950</b>	<b>109</b>	<b>19</b>	<b>13,77</b>	<b>50</b>	<b>7,91</b>	<b>16%</b>	<b>579</b>
Montluel/Dagneu/La Boisse	20%	4%	360	10	21	23,65	17	0,42	2%	259
Meximieux	35%	56%	270	92	19	14,46	15	6,36	42%	165
Lagnieu	40%	5%	320	7	19	6,20	19	1,13	6%	155
<b>Bourgs centres</b>	<b>65%</b>	<b>23%</b>	<b>930</b>	<b>38</b>	<b>17</b>	<b>12,13</b>	<b>54</b>	<b>3,13</b>	<b>6%</b>	<b>168</b>
Pont-d'Ain	71%	31%	430	15	25	13,28	17	1,13	7%	49
Saint-Rambert-en-Bugey	60%	0%	160	0	12	-	14	-	0%	14
Serrières-de-Briord, Montagnieu, Briord	60%	22%	340	23	15	24,10	23	2,00	9%	105
<b>Bourgs relais</b>	<b>55%</b>	<b>19%</b>	<b>460</b>	<b>9</b>	<b>15</b>	<b>7,01</b>	<b>30</b>	<b>1,32</b>	<b>4%</b>	<b>47</b>
Jujurieux	60%	11%	330	4	17	6,94	19	0,61	3%	36
Tenay	35%	50%	50	2	12	9,97	4	0,20	5%	4
Lhuis	60%	43%	80	3	12	5,92	6	0,51	8%	7
<b>Autres communes par intercommunalité</b>	<b>54%</b>	<b>29%</b>	<b>2030</b>	<b>485</b>	<b>16</b>	<b>11,77</b>	<b>127</b>	<b>41,20</b>	<b>32%</b>	<b>1655</b>
CC de la Plaine de l'Ain*	54%	33%	360	385	16	13,11	54	29,37	54%	1181
CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	60%	27%	430	59	16	6,83	31	8,64	28%	215
CC de la Côtière à Montluel	50%	6%	500	10	19	14,18	28	0,71	3%	181
CC de Miribel et du Plateau	40%	40%	80	31	19	12,48	5	2,48	50%	78
<b>SCOT BUCOPA</b>	<b>37%</b>	<b>23%</b>	<b>6000</b>	<b>863</b>	<b>18</b>	<b>11,74</b>	<b>326</b>	<b>73,49</b>	<b>23%</b>	<b>3 784</b>

Le bilan permet de constater une consommation en extension des enveloppes urbaines pour le résidentiel globalement faible (73,49 ha). En effet, l'enveloppe initialement prévue au DOO, pour l'habitat en extension, est de 326 ha sur 14 ans soit **une moyenne 23,3 ha/an**. **Le constat est que depuis l'approbation le rythme annuel moyen de consommation en extensions dans le résidentiel mixte est de moitié inférieur à celui du DOO avec 12,24ha/an**. Cette consommation correspond à **23% de l'enveloppe initiale prévue sur la durée du SCoT**. Par contre, les densités résidentielles moyennes fixées par le DOO dans les extensions ne sont pas atteintes. Les densités observées dans les extensions sont très en dessous selon les niveaux de polarités des communes. Il y a là des marges de manœuvre encore possible.

Diversifier l'offre en logements et les formes urbaines au sein des nouvelles opérations réalisées en extension

Rappel du SCoT

Le SCoT prévoit la diversification des formes urbaines à l'échelle des opérations d'aménagement réalisées par les communes, ce qui découle de la volonté d'éviter la construction de lotissements pavillonnaires uniformes ayant caractérisées la production urbaine depuis les années 1970



Résultats

Les PLU ci-dessous ont été approuvés après l'approbation du SCoT. Ils ont fait l'objet d'avis sur leur compatibilité avec le SCoT, avis réputés positifs.

Nom commune	Document	Année d'approbation
AMBERIEU-EN-BUGEY	PLU	2020
BETTANT	PLU	2017
BEYNOST	PLU	2019
LHUIS	PLU	2020
MONTLUEL	PLU	2020
NEYRON	PLU	2017
SAINT-JEAN-LE-VIEUX	PLU	2018
SAINT MAURICE DE REMENS	PLU	2019
SAINT-RAMBERT-EN-BUGEY	PLU	2020
SAULT-BRENAZ	PLU	2022
SERRIERE-DE-BRIORD	PLU	2017

De plus, 24 communes sont en cours de procédure d'élaboration ou de révision :

Béligneux, Blyes, Briord, Charnoz-sur-Ain, Chazey-sur-Ain, Douvres, Lagnieu, Loyettes, Miribel, Montagnieu, Nievroz, Ordonnaz, Pizay, Saint-Denis-en-Bugey, Saint-Vulbas, Sainte-Croix, Sainte-Julie, Serrières-sur-Ain, Souclin, Saint-Maurice-de-Beynost, Thil, Torcieu, Villebois, Villieu-Loyes-Mollon

## Elaborer une charte architecturale et paysagère

### Rappel du SCoT

Dans le DOO, le syndicat mixte BUCOPA s'engage au travers de l'action 2.3.5 dans des objectifs de qualité en matière architecturale et paysagère

Le syndicat mixte du BUCOPA portera la réalisation d'une charte de qualité architecturale et paysagère, en partenariat notamment avec le CAUE de l'Ain. Cette charte se déclinera en cahier de recommandations architecturales et paysagères dont les documents d'urbanisme locaux devront prendre en compte lors de l'élaboration, ou de leur révision.

Cette charte valorisera les identités patrimoniales sans pour autant interdire la modernisation et l'évolution mesurée de l'architecture.

## Résultats

Un partenariat étroit s'est tissé sous forme d'une convention entre le syndicat mixte BUCOPA et le CAUE de l'Ain pour mener à bien ses différents objectifs.

Ce partenariat a pour objectif la rédaction de la charte paysagère sous la forme de cahiers de recommandations, le partage de connaissance et la création d'outils permettant de répondre aux objectifs du SCoT BUCOPA en termes de qualité et d'intégration architecturale et paysagère.

Cette convention prévoit :

- Des actions de formations et de sensibilisation :
- Élaboration et organisation d'actions de formations sur mesure (théorique et pratique).
- Elaboration de supports et d'outils
- Assistance et expertise technique

## La prise en compte de la qualité de l'architecture et du paysage dans le SCoT

2016 - 2023 ...



Été 2016 :

### Une démarche progressive d'appropriation du sujet : les rando-SCoT



70 Participants aux RandoSCoT du 7 et 16 juin 2016



2016

Mars

7 et 16 juin  
RandoSCoT

16 juin

13 Octobre

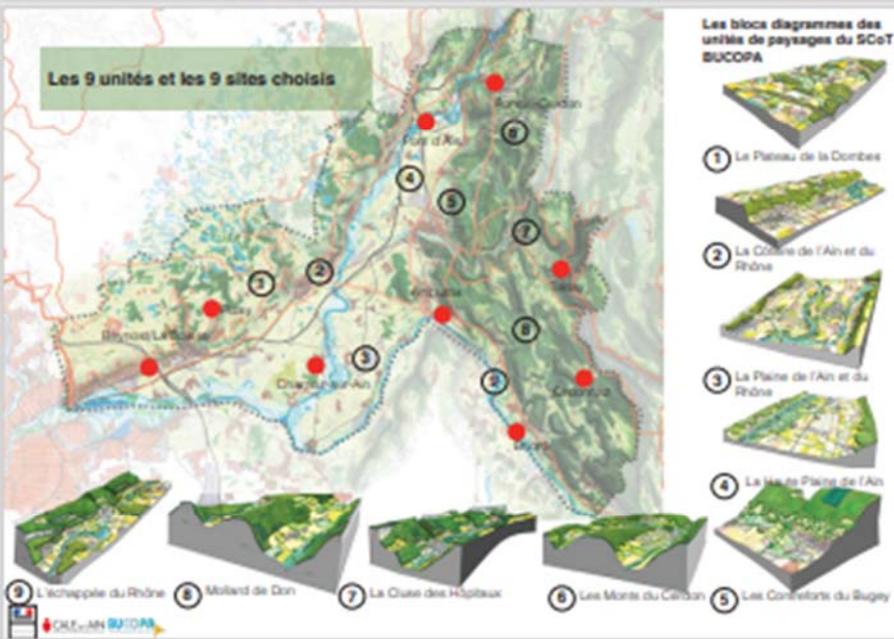
23 Novembre

2017

30 Avril

juin 2017

CAUE-MN BUCOPA



Les élus au travail en groupe  
une trentaine de participants



**Un exemple**

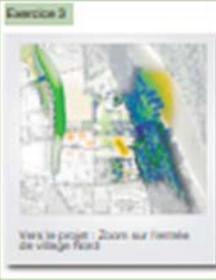
**Exercice 1**  
**LE RÊVE DES ÉLUS POUR L'UNITÉ**  
-Conserver cet écrin de paysage sauvage et naturel autour de la rivière, en maîtrisant une accessibilité à la rivière -



**Exercice 2**  
Le plan de la ville imaginée et révisée par les élus



**Exercice 3**



Vers le projet : Zoom sur l'arrière de village Fauré

2016    Juin    7 Juin    15 Juin    13 Octobre (Atelier Paysage/Coll' avec les élus)    23 Novembre    2017    30 Avril    automne

**Automne 2016 :**  
**Restitution :**  
**« Quand les élus parlent aux experts »**



**Les élus porte-paroles présentent les travaux du groupe.**







« Notre projet est de décongestionner le centre du village, comprenant l'école, la mairie (L.S.). Le but est de redéfinir un nouveau centre, et de retravailler la sortie nord... »  
- M. CHAMÉDAN - Maire de Pully

2016    Juin    7 Juin    15 Juin    13 Octobre    23 novembre (restitution par les élus)    2017    30 Avril    automne

**Les «experts», architecte et paysagiste conseils de la DDT répondent et commentent**



« (...) La question des déplacements doux doit être mieux articulée avec tous les projets que vous mettez en place au cœur du village, l'enjeu est de ne pas oublier ces extensions récentes et de mieux les raccorder par ce dispositif de cheminement (...) »  
 Guillaume Fache, paysagiste conseil de la DDT

2016    Mars    7 Juin    16 Juin    13 Octobre    **23 novembre**    2017    30 Avril    2017

2016    **2017**

2016    2017

**Un moment d'échanges et de débats**



2016    Mars    7 Juin    16 Juin    13 Octobre    **23 novembre**    2017    30 Avril    2017

2016    **2017**

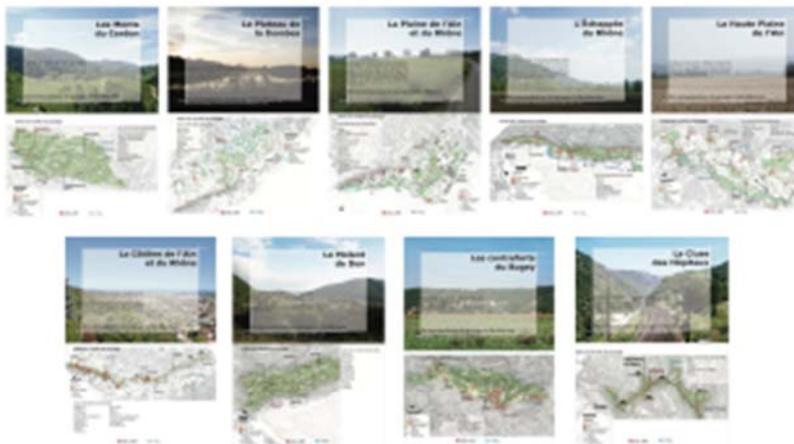
2016    2017



**printemps 2017 :**  
**Les cahiers de recommandations d'architecture et de paysage :**



**Les cahiers de recommandations**



**Les cahiers de recommandations**



## Les cahiers de recommandations

**Planification**  
**Sauvegarde l'architecture traditionnelle**

**Contexte** : après de multiples tentatives, l'urbanisme a pu de plus en plus intervenir de manière préventive et globale dans le processus de planification et de mise en œuvre de projets d'aménagement.

**Préambule** :  
 - Afin d'éviter de nouvelles erreurs, des recommandations précises ont été formulées pour le cadre réglementaire.  
 - Les règles applicables ont été regroupées de façon à faciliter leur lecture et leur application.

**Recommandations**  
 La qualité de l'urbanisme passe par la prise en compte de l'architecture traditionnelle et de son patrimoine.  
 - Favoriser l'architecture traditionnelle et le patrimoine architectural existant.  
 - Favoriser l'architecture traditionnelle et le patrimoine architectural existant.  
 - Favoriser l'architecture traditionnelle et le patrimoine architectural existant.

**Tel que**  
 La recommandation fait le lien entre le cadre réglementaire et les règles applicables.  
 - Favoriser l'architecture traditionnelle et le patrimoine architectural existant.  
 - Favoriser l'architecture traditionnelle et le patrimoine architectural existant.

**Préambule** :  
 - Favoriser l'architecture traditionnelle et le patrimoine architectural existant.  
 - Favoriser l'architecture traditionnelle et le patrimoine architectural existant.



**Pratiques** :  
 - Favoriser l'architecture traditionnelle et le patrimoine architectural existant.  
 - Favoriser l'architecture traditionnelle et le patrimoine architectural existant.

**Pratiques** :  
 - Favoriser l'architecture traditionnelle et le patrimoine architectural existant.  
 - Favoriser l'architecture traditionnelle et le patrimoine architectural existant.

**Pratiques** :  
 - Favoriser l'architecture traditionnelle et le patrimoine architectural existant.  
 - Favoriser l'architecture traditionnelle et le patrimoine architectural existant.

**Pratiques** :  
 - Favoriser l'architecture traditionnelle et le patrimoine architectural existant.  
 - Favoriser l'architecture traditionnelle et le patrimoine architectural existant.

**Pratiques** :  
 - Favoriser l'architecture traditionnelle et le patrimoine architectural existant.  
 - Favoriser l'architecture traditionnelle et le patrimoine architectural existant.




## Les cahiers de recommandations

- Progressivement annexés aux règlements des PLU
- Présentés aux services ADS
- Diffuser auprès des communes



2018



2019

A partir de 2019 :

Accompagnement et suivi lors des instructions d'urbanisme



**Accompagnement et suivi ...**

Accompagnement sur mesure pour la mise en œuvre des cahiers de recommandations paysagères et architecturales

**Conseils**

**DANS L'ELABORATION DES DOCUMENTS D'URBANISME-**

-PLU (OAP, règlement, patrimoine non protégé, entrée et frange urbaine...)

**LORS DE PROJETS d'AMENAGEMENT**

**Exemple des Permis d'aménager :**

Ce que le CAUE peut apporter :

Conseils pour le qualité du projet d'aménagement : soit en amont du dépôt de Permis (Commune), soit lors de l'instruction (service ADG).

Thèmes abordés : Impact dans le paysage ; Analyse de la forme urbaine dans son contexte urbain, paysager et bâti ; Éviter la banalisation ?

Recommandations architecturales, urbaines et paysagères à prendre en compte dans l'élaboration du règlement.



**Accompagnement et suivi ...**

Accompagnement sur mesure pour la mise en œuvre des cahiers de recommandations paysagères et architecturales

**Permanences**

**DANS L'ANALYSE DES DEMANDES D'URBANISME**

- Accompagnement des services ADG en aval et en amont

Quelles actions auprès des services A.D.S. ?



**LES PERMIS D'AMENAGER :**

Exemple des Permis d'aménager :

Ce que le CAUE peut apporter :

Conseils pour le qualité du projet d'aménagement : soit en amont du dépôt de Permis (Commune), soit lors de l'instruction (service ADG).

Thèmes abordés : Impact dans le paysage ; Analyse de la forme urbaine dans son contexte urbain, paysager et bâti ; Éviter la banalisation ?

Recommandations architecturales, urbaines et paysagères à prendre en compte dans l'élaboration du règlement.



**Fin 2021 :**

**Trois nouvelles fiches de recommandation :**



**TROIS SUJETS:**

- Principes d'intégration des systèmes de production d'énergies renouvelables au bâti
- Optimisation du foncier à l'intérieur de l'enveloppe urbaine
- Traitement des lisières urbaines et périurbaines.



**CULTIVE Idées**

**DENSIFICATION SPONTANEE EN BUCOPA**  
 # BUBBY, lotissements, accès, voisinage, optimisation, ZAN, division parcellaire, enveloppe urbaine, PLU, patrimoine communal ...

Objectif de formation :  
 Accompagner et organiser le renouvellement urbain spontané dans la commune

Intervention de Pierre JEANNI, urbaniste du CADRE URBAIN DES CÔTIÈRES & GRIGNOLES

